



Confédération des
Institutions Financières

Afrique de l'Ouest

**RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR L'ÉLABORATION DE LA
STRATÉGIE D'OPÉRATIONNALISATION D'UNE ACADEMIE DE
FORMATION ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS AU PROFIT DE LA
CIF ET SES RESEAUX MEMBRES
TERMES DE REFERENCE**

©JUILLET 2024

Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest. Loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009

IMCEC agréée suivant arrêté n°2007-747/MEF/SG/DGTCP/DMF et inscrite sous le n° A-13070367 du 17/12/2007

06 BP 9324 Ouagadougou 06 Burkina Faso - Tél. : 226 25 37 64 60 /60 58 /65 55 / Fax : 226 25 37 65 10 – E-mail : cifburkina@fasonet.bf - Site web : www.cif-ao.org

SOMMAIRE

I. CONTEXTE.....	3
II. OBJECTIFS.....	3
2.1. <i>Objectif général</i>	3
2.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	3
III. TRAVAUX A EFFECTUER.....	4
IV. METHODOLOGIE.....	4
4.1. <i>Techniques et outils</i>	4
4.2. <i>Agenda de la mission</i>	4
4.3. <i>Réunions de restitution</i>	5
V. LIVRABLES.....	5
VI. PERIODE, DUREE ET LIEU DE LA MISSION.....	5
VII. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE.....	5
VIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION.....	6
8.1. <i>Proposition technique</i>	6
8.1.1. Dossier administratif.....	6
8.1.2. Compréhension du mandat.....	6
8.1.3. Stratégie d'exécution de la mission.....	6
8.1.4. Equipe.....	6
8.1.5. Expériences du soumissionnaire.....	6
8.2. <i>Offre financière</i>	6
IX. CRITERES DE SELECTION.....	7
9.1. <i>Une note de l'offre technique (A)</i>	7
9.2. <i>Une note de l'offre financière (B)</i>	7
9.3. <i>Une moyenne pondérée (C)</i>	7
X. DEPOTS DES DOSSIERS DE SOUMISSION.....	8

I. CONTEXTE

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est un regroupement régional fondé sur la solidarité de six (6) réseaux nationaux de coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit issues de cinq (5) pays de la zone UEMOA, à savoir :

- la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) au Burkina Faso ;
- la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-BENIN) en République du Bénin ;
- l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW) en République du Mali
- l'Union des Caisses d'Epargne et de crédit « NYESIGISO » en République du Mali ;
- la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO) en République Togolaise ;
- l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS) en République du Sénégal.

La CIF est agréée le 17 décembre 2007 par le Ministre chargé des Finances du Burkina Faso, suivant arrêté N°2007/747/MEF/SG/DGTCP/DMF et inscrite dans le registre des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit du Burkina sous le numéro A-13070367. Son siège est à Ouagadougou et elle n'a pas d'agences en province.

La vision de la CIF est de « devenir l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste aux mutations technologiques ».

En termes d'ambitions, la CIF se veut de professionnaliser et développer ses réseaux membres, pour l'amélioration des performances financière et sociale, l'accessibilité des services financiers et la protection des avoirs de ses membres.

Au regard des réseaux qui la composent, la CIF cumule plus de cinquante (50) ans d'intervention dans l'inclusion financière et peut donc se faire compter parmi les pionniers de l'inclusion financière en Afrique. Ce statut lui impose d'apporter non seulement aux ressources humaines qui l'animent mais aussi à ses membres et au secteur de l'inclusion financière tout entier, son expertise pour des pratiques de gestion saine des institutions financières au service de la population. Et ce, grâce à la mise en place d'un outil de développement de compétences permettant aux acteurs d'être non seulement efficaces au quotidien mais aussi d'être au diapason de l'évolution de l'environnement économique et financier.

Dans le but de réaliser ses ambitions, la CIF a inscrit au titre de l'année 2024, la conceptualisation de l'idée de création d'une académie de formation et de renforcement des capacités à destination de son personnel, de ses membres et de l'écosystème de l'inclusion financière.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

L'objectif général de la prestation est de produire un document qui conceptualise l'académie de formation et de renforcement des compétences de la CIF au profit de ses membres et de l'écosystème de l'inclusion financière.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le prestataire doit :

- Identifier le modèle de structure adapté aux ambitions de la CIF, c'est-à-dire la forme que prendra l'académie ;
- Identifier la meilleure stratégie d'offre des prestations de l'académie en adéquation avec le business model viable proposé ;
- Identifier les partenariats nécessaires pour l'opérationnalisation de l'académie ;
- Identifier et proposer les sources de financement des activités de l'académie.

III. TRAVAUX A EFFECTUER

Le prestataire doit réaliser toutes les activités devant le permettre d'atteindre les objectifs ci-dessus assignés. Sans que la liste soit exhaustive, le prestataire doit :

- Faire l'état des lieux de l'écosystème des formations en lien avec l'inclusion financière, qu'elles soient académiques ou qualifiantes au sein de l'Afrique francophone en général et de l'UEMOA en particulier.
- Analyser l'offre actuelle en matière de formations en lien avec l'inclusion financière, c'est-à-dire les formations prévues : thèmes, bénéficiaires, organisateurs, financement ;
- Analyser le contenu des plans de formation passés et ceux en cours des institutions du secteur de l'inclusion financière ;
- Identifier les écarts entre les besoins de formation et de renforcement des capacités des acteurs de l'inclusion financière et les offres de formation disponibles ;
- Identifier les besoins de formation en lien avec les obligations réglementaires, l'innovation et la professionnalisation du secteur de l'inclusion financière ;
- Faire une synthèse des formations qui servent au développement, à la professionnalisation du secteur de l'inclusion financière qui méritent que la CIF s'y penche ;
- Faire une analyse des options de modèles d'offres de formation et de renforcement des capacités faisant ressortir pour chaque modèle les atouts de la CIF, mais également les défis qu'elle devra relever ;
- Mener des discussions avec la Direction Générale et les administrateurs dans le but de mieux appréhender la mission ;
- Proposer dans un ordre décroissant, au moins trois modèles d'affaires en matière d'offres de formations pour un choix par rapport à l'académie de formation ;
- Identifier les partenariats indispensables et/ou utiles pour la réussite d'une pareille entreprise ;
- Valider auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration la stratégie d'opérationnalisation de l'académie de formation de la CIF ;
- Proposer un plan de financement sur la base de la stratégie d'offres de prestation de formation validée par le Conseil d'Administration ;
- Proposer un argumentaire pour la recherche de financements.

IV. METHODOLOGIE

4.1. Techniques et outils

Dans l'exécution de son mandat, le prestataire définira sa méthodologie ainsi que ses outils de travail. Il doit cependant prévoir une interaction avec l'ensemble des réseaux membres de la CIF, ses unités d'affaires ainsi que les autres entités du secteur. Il doit user autant que faire se peut, de la méthode participative afin d'obtenir l'adhésion autour des recommandations, mais aussi pour recueillir les besoins et les gaps en matière de formation et de renforcement de capacités. L'offre de formation devra toutefois porter sur tous les besoins de formation et de renforcement de capacités, les besoins non satisfaits actuellement (gaps) doivent juste permettre à la CIF de les explorer et de se positionner le cas échéant.

Une rencontre avec la Direction Générale sera nécessaire à l'entame de la mission afin de s'assurer de la bonne compréhension des objectifs et des résultats attendus.

Il est également important que des étapes de feedback soient prévues afin de valider les travaux.

4.2. Agenda de la mission

Le prestataire devra définir un agenda détaillé de l'exécution de son mandat dans son offre technique.

Lorsque le prestataire sera retenu, la Direction Générale de la CIF validera avec lui l'agenda de déroulement de la mission avant son démarrage.

4.3. Réunions de restitution

Le prestataire doit prévoir des sessions de compte rendu des travaux au cours du processus afin de s'assurer de sa bonne compréhension du sujet, et de l'adhésion aux projets de recommandations. Il doit procéder notamment à la validation par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, de l'option stratégique retenue pour la conceptualisation de l'académie. Il s'agit d'un jalon très important.

A la fin de la mission, le prestataire devra présenter les résultats de ses travaux qui porteront non seulement sur la note conceptuelle de l'académie de formation de la CIF, mais également sur le plan de financement et sur le projet d'argumentaire de recherche de financement.

V. LIVRABLES

Les livrables à produire par le prestataire sélectionné sont :

- Note conceptuelle de création de la « **CIF Training and Capacity Building Academy** » retraçant les travaux réalisés pour aboutir au choix du modèle d'affaires de l'académie de formation et de renforcement des capacités ;
- Plan de financement de l'académie de formation et argumentaire de recherche de financement.

VI. PERIODE, DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le prestataire retenu disposera de deux (2) mois calendaires pour exécuter la mission qui démarre à la date de signature du contrat.

Les travaux du prestataire couvrent les membres actuels de la CIF, mais également les membres potentiels et plus largement, toute l'industrie de la finance inclusive de l'Afrique francophone, de même que les unités d'affaires associées au Réseau CIF. Il reviendra toutefois au prestataire d'utiliser tous les canaux de communication pour atteindre les objectifs de la mission sans que cela ne réduise la qualité de son travail et constitue également une source de dépenses importante.

VII. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE

Le prestataire peut être un consultant indépendant et remplir les conditions suivantes :

- Avoir une connaissance approfondie des systèmes de formation et de développement des compétences dans le secteur de l'inclusion financière et de l'assurance-vie ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans en matière de formation incluant la formation des adultes ;
- Avoir une référence régionale, voire mondiale dans le domaine de l'inclusion financière ;
- Avoir déjà accompagné à la création d'un centre de formation professionnelle ou de renforcement de capacités (les attestations de bonne fin d'exécution faisant foi) ;
- Justifier d'un niveau de qualification minimal de BAC+5 ans (diplôme de master ou jugé équivalent) en planification, en sciences de gestion, en droit ou en sciences de l'éducation et de la formation ou en ingénierie de la formation.

VIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

La CIF attend des présents termes de référence, une lettre de soumission adressée au Directeur Général de la CIF accompagnée de :

- une proposition technique en langue française répondant scrupuleusement aux exigences ci-dessus évoquées ;
- une proposition financière intéressante libellée en francs CFA (XOF).

Chacune de ces parties de l'offre doit être comprendre au minimum les informations fournies ci-après.

8.1. Proposition technique

Elle doit comprendre les informations suivantes et être structurée en fonction des cinq (5) thèmes suivants :

8.1.1. Dossier administratif

Il est notamment composé des documents suivants :

- Copie IFU ;

8.1.2. Compréhension du mandat

Le soumissionnaire doit démontrer à travers une note claire et précise, sa compréhension du secteur de la formation et du renforcement de capacités en général et du secteur financier en particulier, et la nature des travaux objet du présent appel d'offres.

8.1.3. Stratégie d'exécution de la mission

Le soumissionnaire doit décrire sa stratégie générale d'exécution de la mission, assortie de planning de répartition des activités ou tâches au sein de l'équipe s'il y a lieu.

8.1.4. Equipe

Lorsque le soumissionnaire prévoit d'être accompagné par d'autres ressources humaines dans l'exécution de la mission il doit présenter les membres qui participeront à l'exécution des tâches dans le cadre du mandat qui va lui être confié. Pour chaque membre de l'équipe identifié pour réaliser ce mandat, le soumissionnaire doit décrire les rôles et responsabilités et le degré d'engagement actif dans le mandat. En annexe, pour chaque membre de l'équipe de réalisation du mandat, le soumissionnaire fournit :

- un curriculum vitae détaillé mettant en exergue la formation et les expériences professionnelles en lien avec son domaine de compétence et d'intervention ;
- le diplôme académique le plus élevé et les certifications obtenues en lien avec le domaine d'intervention en exécution du mandat qui sera confié au prestataire.

8.1.5. Expériences du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit apporter dans son dossier technique, les preuves de son expérience en accompagnement de création de structures de formation et/ou de renforcement de capacités. Dans ce cadre, il doit au moins :

- Démontrer son engagement dans le domaine de l'inclusion financière ;
- Indiquer son expérience en matière d'accompagnement dans la création de structure d'offres de formation et de renforcement de capacités ;
- Fournir les attestations de bonne fin d'exécution des missions justifiant de l'expérience dont il se prévaut.

8.2. Offre financière

Le soumissionnaire doit présenter séparément une offre financière (hors taxes et toutes taxes comprises) libellée en francs CFA (XOF). Celle-ci doit détailler les principaux éléments de coût afin de permettre une meilleure appréciation. Il est également tenu de présenter les modalités de paiement du coût de la prestation (le plan souhaité de règlement du coût des prestations par la CIF).

IX. CRITERES DE SELECTION

Le marché sera attribué au prestataire suivant les conditions de passation des marchés de la CIF. Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des soumissionnaires en attribuant une note selon les modalités ci-après :

9.1. Une note de l'offre technique (A)

La note technique se rapporte à la proposition technique faite par chaque soumissionnaire. Elle n'est attribuée que lorsque le dossier administratif du prestataire est complet et que celui-ci est en règle vis-à-vis de l'administration fiscale. Elle prendra en compte les éléments essentiels d'appréciation ci-dessous :

Rubriques	Notes
Compréhension du mandat	10 points
Qualifications (diplôme) du consultant	10 points
Stratégie d'exécution de la mission (note méthodologique, équipe et planning)	20 points
Expériences dans l'ingénierie de la formation (engagement dans l'inclusion financière, accompagnement dans la création de structure de formation et de renforcement de capacités, élaboration de plan d'affaires de structure de formation)	30 points
Expériences dans l'élaboration des curricula de formation pour adultes, en particulier dans le domaine de l'inclusion financière, de l'économie solidaire et du financement coopératif	30 points
TOTAL (A)	100 points

N'est qualifié pour que son offre financière soit appréciée que le soumissionnaire qui n'aurait pas été éliminé pour son dossier administratif et sa qualification ; et aura réuni au moins une note minimale de 70 points pour l'offre technique.

9.2. Une note de l'offre financière (B)

Egalement sur 100 points, la note financière tient compte de l'intérêt économique pour la CIF et de la proposition financière de chaque soumissionnaire.

Elle sera attribuée en fonction des offres financières concurrentes.

La CIF discutera des modalités de paiement avec le prestataire retenu.

9.3. Une moyenne pondérée (C)

Il sera procédé enfin à la détermination de la note globale C, obtenue par chaque soumissionnaire sur la base des notes pondérées à 70% et 30% respectivement pour des offres technique et financière.

La moyenne pondérée sera évaluée de la manière suivante :

$$C = A \times 70\% + B \times 30\%$$

La classification à établir par la Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) sera fonction du total C. Les trois (3) soumissionnaires qui ont recueilli le plus de points seront classés par ordre de mérite.

La CIF se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires de cette liste au cas où l'offre financière ne rencontre pas le budget.

Le soumissionnaire choisi sera contacté pour les formalités de conclusion du contrat de marché. Le contrat de marché rappellera entre autres les obligations contractuelles des parties.

X. DEPOTS DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres rédigées en langue française conformément aux orientations du point VIII ci-dessus **au plus tard le lundi 12 août 2024 à 10h00 GMT** :

- par courriel à l'adresse offres@cif-ao.org : Les fichiers électroniques de soumission doivent être sécurisés par un mot de passe que le soumissionnaire sera appelé à fournir exclusivement au comité de dépouillement en temps utile.
- ou par dossier physique en trois (3) exemplaires dont un original (**le cachet de la réception de la CIF faisant foi**), le tout dans une enveloppe sur laquelle est mentionnée exclusivement « **OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'OPERATIONNALISATION D'UNE ACADEMIE DE FORMATION – A N'OUVRIER QU'EN SEANCE** » à l'adresse suivante :

Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest
Ouaga 2000 - Zone B - Secteur 15 - Lot 40 - Parcelle N°12 - Section T - Ouagadougou
Burkina Faso, 06 BP 9324 Ouagadougou 06
Tel: 00226 25 37 64 60 /60 58 /65 55 - Fax : 00226 25 37 65 10

Le délai de validité des offres des soumissionnaires est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres par la CIF.

Chaque soumissionnaire à travers son offre s'engage à démarrer les travaux dès la signature du contrat.

NB : La CIF se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

Ouagadougou, le 16 juillet 2024

Le Directeur Général



Mathieu SOGLONOU